

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 août 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD5

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE 11

Rédiger ainsi l'alinéa 48 :

« e) Le 19° est ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.